

**Formulaire d'évaluation des incidences Natura 2000
d'un projet de manifestation sportive**

- Ce formulaire est à remplir par l'organisateur de la manifestation avec l'aide éventuelle des chargés de mission des sites Natura 2000.
- Il est à fournir aux services de la Préfecture en même temps que le dossier CERFA de déclaration ou d'autorisation de la manifestation sportive.
- Ce formulaire n'est pas valable pour les manifestations nautiques en mer.

Coordonnées de l'organisateur de la manifestation

Nom de la structure organisatrice

Nom de la manifestation

Date du projet

Commune(s) concernée(s) par la manifestation

Nom et coordonnées de la personne chargée de remplir ce document

.....

Téléphone

Courriel

Les sites Natura 2000 concernés

L'emprise de la manifestation est-elle située sur un ou des sites Natura 2000 ?

- | | | |
|-------------|------------------------------|------------------------------|
| En totalité | Oui <input type="checkbox"/> | Non <input type="checkbox"/> |
| En partie | Oui <input type="checkbox"/> | Non <input type="checkbox"/> |
| A proximité | Oui <input type="checkbox"/> | Non <input type="checkbox"/> |

La manifestation se situe à proximité ou sur le site Natura 2000 suivants

Nom du site Natura 2000	Identifiant du site	Type de sites [Zone de protection spéciale (ZPS) et/ou Zone spéciale de conservation (ZSC)]
Côte de Cancale à Paramé	FR5300052	ZPS et ZSC

Description de la manifestation

Votre manifestation rassemble plus de 1000 participants (sportifs, publics, organisateurs)	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Votre manifestation délivre un titre international ou national	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Le budget de votre manifestation est supérieur à 100 000 €	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Votre manifestation est une manifestation aérienne de grande importance	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Votre manifestation concerne des véhicules terrestres à moteurs	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>

Si vous avez coché « oui » au moins une fois votre manifestation est soumise à une évaluation des incidences

Si vous passez sur des terrains publics veuillez continuer le formulaire

La démarche

1. Vous devez fournir une carte du tracé de la manifestation incluant les éléments incontournables :

- Itinéraires, tracés (accueil, zone de départ, d'arrivée, ravitaillement participants), espaces, sites de pratiques
- Aires pour le public (accueil, regroupement, cheminements...)
- Aires de stationnement (véhicules), accès
- Zones d'interdiction, zone de protection renforcée (sécurité, environnement)
- Equipements (sonorisation, sécurité)

Si le territoire de votre manifestation est relativement grand

- Fournir une carte générale : indiquer les itinéraires, espaces ou sites de pratique, les zones d'accueil participants et public, zones Natura 2000...
- Zoomer sur les secteurs de votre manifestation situés à proximité ou sur les sites Natura 2000.
 - ➔ Utiliser une ou plusieurs cartes IGN au 1/25 000e comportant une légende.
 - ➔ Vous pouvez vous rapprocher des chargés de mission ou des gestionnaires des sites concernés

2. Pour évaluer d'éventuelles incidences de la manifestation sur les habitats et espèces, vous devez répondre à ces questions

Tracé de la manifestation empruntant uniquement des voies ouvertes à la circulation publique et aux sentiers balisés.	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
La manifestation et son organisation ne comportent pas de véhicules à moteur hors route et parking.	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
La manifestation passe toujours sur des passages aménagés lorsqu'elle traverse des rivières, ruisseaux ou zones humides (pas de passage dans l'eau).	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Localisation des aménagements prévus pour la manifestation (parkings, tentes et chapiteau, buvette, points de ravitaillements ...) exclusivement en zones urbanisées, et hors espaces naturels.	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Absence d'habitat ou d'espèce d'intérêt communautaire à proximité immédiate de la manifestation (tracé, aménagements...)	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Absence de zone répertoriée d'intérêt majeur pour les oiseaux à moins de 300m de la manifestation (tracé, aménagements...) (uniquement pour les ZPS soit « Rade de Lorient »)	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Balisage du tracé réalisé avec des produits non polluants et aucun marquage (peinture, bombe...) n'est réalisé hors des zones urbanisées.	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Nettoyage du site prévu à la fin de la manifestation.	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>

Si vous avez répondu au moins un « non », l'évaluation des incidences doit se poursuivre, Vous pouvez prendre contact avec le chargé de mission Natura 2000.

Si vous avez répondu uniquement des « oui », votre projet n'est pas susceptible d'avoir des incidences sur le milieu.

Je soussigné
m'engage sur l'exactitude des réponses apportées dans ce document et conclus que la manifestation sportive
n'aura pas d'incidences au regard des objectifs de conservation du ou des sites Natura 2000.

A (lieu) :	Le (date) :
Signature :	

Remarques.....
--

Evaluation approfondie

Contactez votre chargée Natura 2000. Elle vous indiquera ci-dessous les espèces ou habitats prioritaires à prendre en compte pour votre manifestation sportive :

Pratiques / Circuits	Fréquentation (Nombre de personnes)	Localisation par rapport au(x) site(s) N2000	Habitats et espèces potentiellement concernés en site N2000	Incidence(s) potentielles	Précaution(s) prise(s) en compte	Incidence(s) finale(s) attendue(s)

Conclusion

Le projet de la manifestation est susceptible d'avoir une incidence au regard des objectifs de conservation du ou des sites Natura 2000 ?

Non : ce formulaire, accompagné de ses pièces, est joint à la demande d'autorisation ou de déclaration, et remis au service instructeur.

Oui : Par conséquent, ce document est insuffisant au regard de l'étude d'incidences au titre de Natura 2000. Une étude complémentaire doit être menée. Ce dossier sera joint à la demande d'autorisation ou de déclaration, et remis au service instructeur.

A (lieu) :

Le (date) :

Signature :

Partie à remplir par le service instructeur

Rappel du code de l'environnement : Art L.414

VII. - Lorsqu'une évaluation conclut à une atteinte aux objectifs de conservation d'un site Natura 2000 et en l'absence de solutions alternatives, l'autorité compétente peut donner son accord pour des raisons impératives d'intérêt public majeur. Dans ce cas, elle s'assure que des mesures compensatoires sont prises pour maintenir la cohérence globale du réseau Natura 2000. Ces mesures compensatoires sont à la charge de l'autorité qui a approuvé le document de planification ou du bénéficiaire du programme ou projet d'activités, de travaux, d'aménagements, d'ouvrages ou d'installations, de la manifestation ou de l'intervention. La Commission européenne en est tenue informée.

VIII. - Lorsque le site abrite un type d'habitat naturel ou une espèce prioritaires qui figurent, au titre de la protection renforcée dont ils bénéficient, sur des listes arrêtées dans des conditions fixées par décret en Conseil d'Etat, l'accord mentionné au VII ne peut être donné que pour des motifs liés à la santé ou à la sécurité publique ou tirés des avantages importants procurés à l'environnement ou, après avis de la Commission européenne, pour d'autres raisons impératives d'intérêt public majeur.

Y a-t-il des raisons impératives d'intérêt public ?

Sociale Oui Non

Economique Oui Non

Sécurité Publique Oui Non

Avis du service instructeur :

.....
.....
.....
.....

L'évaluation d'incidences doit-elle se poursuivre ?

Oui

Non